

(1)

La République arabe D'Egypte
Le Ministère des Waqfs

le 20 Safar 1444
le 16 septembre 2022

Les droits des proches-parents dans le Noble Coran et dans la Sunna

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, Qui dit dans Son Noble Livre : " Et Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement." . J'atteste qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé, et que notre maitre Mohamad est Son serviteur et messenger. O Allah ! Accorde Ton Salut et Tes Bénédiction à lui, sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour. Ensuite.

Contemplant le Noble Coran et l'Honorable Sunna on réalise que l'observation de liens de parenté est l'une des obligations les plus accentuées et les obéissances les plus fermes. Allah, Gloire à Lui, dit : " Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres", " Et lorsque les proches parents, les orphelins, les nécessiteux assistent au partage, offrez-leur quelque chose de l'héritage, et parlez-leur convenablement" et " Et [rappelle-toi], lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens ;" Notre prophète (SBL) dit : "quiconque croit en Allah et au Dernier-Jour doit observer le lien de sa parenté".

Il suffit à ce lien de parenté pour honneur le fait qu'Allah, Gloire à Lui, lui dérive l'un de Ses Noms (rahem –Rahim) et promet quiconque lui observe de lui accorder Sa Grâce et quiconque le

(۲)

rompt de lui priver Sa Miséricorde. Le prophète (SBL) dit : "Allah créa la création, ensuite, la parenté dit : c'est la position de celui qui demande secours auprès de Toi contre la rupture. Allah répondit : ben, seras-tu satisfaite que J'accorde Ma Grâce à quiconque t'observe et prive de Ma Miséricorde quiconque te rompt ? Elle dit : bien entendu. Allah reprit : Je te le donne".

La parenté témoigne le Dernier-Jour en faveur de celui qui l'observait et contre celui qui la rompait. Le prophète (SBL) dit : "toute parenté viendra le Dernier-Jour devant son responsable pour témoigner en faveur celui qui l'observait et contre celui qui la rompait".

L'observation de liens de parenté a des grandes vertus dans l'ici-bas que dans l'au-delà. Le prophète (SBL) dit : "quiconque aime avoir une subsistance abondante et une longue vie, doit observer les liens de parenté" et "l'observation de liens de parenté, les bonnes moralités et le bon voisinage rendent les demeures opulentes et les vies longues". Il dit également : "ô gens ! Répandez le salut, donnez à manger, observez les liens de parenté et faites la salat de nuit alors que les autres dorment, ainsi, vous entrez paisiblement le paradis" et il dit à un homme qui l'interrogea d'un acte qui lui donne occasion d'entrer le paradis : "tu dois adorer Allah sans aucun associé, accomplir les salats prescrites, vous acquitter de la zakat et observer les liens de parenté".

Le Noble Coran et l'Honorable Sunna accentuent les droits des proches-parents. Allah, Gloire à Lui, dit : "et donne au proche-parent son droit" et "certes, Allah ordonne l'équité et la bienfaisance et de donner aux proches-parents leur droit". Les dépenses faites en faveur des proches-parents est l'un des droits les plus fermes dont la

(۳)

récompense est multipliée. Le prophète (SBL) dit : "la charité destinée au pauvre a une simple rétribution et celle destinée au proche-parenté a deux : rétribution de charité et celle d'observation de liens de parenté"

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le Salut et les Bénédiction d'Allah soient accordés au dernier des prophètes et messagers, notre maître Mohamad (SBL), à sa famille et à tous ses compagnons.

Sans doute, les deux Honorables Révélation autant qu'elles affirment la vertu d'observer les liens de parenté et les droits de proches-parents, mettent en garde contre la rupture de ces liens. Allah, Gloire à Lui, dit : " Si vous détournez , ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles" et "[Mais] ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir engagé, et rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure".

Pour le châtement de celui qui rompt les liens de parenté, le prophète (SBL) dit : "les péchés les plus prioritaires dont Allah avance le châtement dans l'ici en outre le supplice de son auteur dans l'au-delà sont l'outrance et la rupture des liens de parenté".

On a donc très besoin d'approfondir les liens humains par observer les liens de parenté, ce pour parfaire la foi, satisfaire à Allah, stabiliser les sociétés et élever les patries.

O Allah ! Unifie nos rangs, réunis nos cœurs, préserve notre Égypte et élève son drapeau dans le monde.